

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03262

Numéro SIREN : 848 095 618

Nom ou dénomination : BPA FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 13649

BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

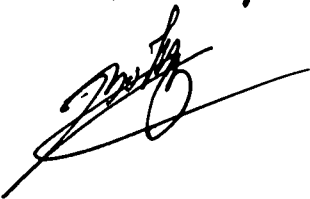
APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

« Copie certifiée conforme à l'original »

Le Président

Monsieur Patrice BALTZ

copie certifiée conforme à l'original



Désignation de l'entreprise : S.A.S. BPA FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 8 RUE DES JARDINS		Durée de l'exercice précédent * 6						
Numéro SIRET * 8 4 8 0 9 5 6 1 8 0 0 0 2 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 30062023						
		N-1 30062022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 624	AC	3 081	543	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 305 388	CV	157 101	1 148 287	1 458 369
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	416 000	BI		416 000	
TOTAL (II)		BJ	1 725 012	BK	160 182	1 564 831	1 458 369	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	24 600	BY		24 600	
		Autres créances (3)	BZ	339 090	CA	2 310	336 780	405 527
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	60 445	CG		60 445	220 469
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	424 135	CK	2 310	421 825	625 996	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 149 148	IA	162 492	1 986 656	2 084 365	
Renvois : (1) Dont droit au bail:				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	416 000	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise		S.A.S. BPA FINANCES		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1 559 361.....)	DA	1 559 361		1 559 361
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	67 727		44 971
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 992		1 992
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	321 836		392 756
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 950 916	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 792		
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 948		85 285
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	35 740		85 285
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 986 656		2 084 365
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 740		85 285
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. BPA FINANCES							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	161 000	FH		FI	161 000		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	161 000	FK		FL	161 000		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	300		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	161 300	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 261	579	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 089		
	Salaires et traitements *					FY	88 558		
	Charges sociales (10)					FZ	32 440		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	421		
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	7		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	131 776	579
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	29 524	(580)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	300 000	396 162	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	300 000	396 162	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	300 000	396 162	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	329 524	395 582	

Désignation de l'entreprise S.A.S. BPA FINANCES				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	537
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	360
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	897
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(897)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	6 791 2 826
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	461 300 396 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	139 464 3 405
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	321 836 392 756
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités IS				537	
VNC titres cédés				360	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Etats financiers au 30/06/2023

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 986 656** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **461 300** euros et un total **charges** de **139 464** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **321 836** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat ainsi que par les frais accessoires d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe, celle-ci tient compte de la quote-part de la situation nette détenue, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part de l'actif net réévalué des filiales, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de participation de nos filiales se fonde sur des analyses patrimoniales actualisées notamment de la valorisation des fonds de commerce. Ces évaluations réalisées selon la méthode des Discounted Cash Flow reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evènements significatifs de l'exercice

La société a décidé en date du 2 novembre 2022 de dissoudre sa filiale la société PGA FINANCES dont elle détenait l'intégralité du capital social. En application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, la dissolution d'une société pour réunion des actions en une seule main entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Celle-ci a pris effet à compter du 2 décembre 2022. La dissolution sans liquidation de la société PGA FINANCES a été placée sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés.

A cette occasion, la société a comptabilisé un mali technique d'un montant de 414 800 euros. Celui-ci a été comptabilisé en compte 278. Il est intégralement affecté aux titres de participation ACR TRAVAUX et ACPA13 dont la société détient pour chacune la moitié des actions composant leur capital social. Les activités des deux filiales étant connexes, la société n'est pas à ce jour en capacité de répartir ce mali entre les deux participations.

BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 3 OCTOBRE 2023
--

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trois octobre,
A 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1 559 361 actions sur les 1 559 361 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 321 836 €, décide de l'affecter :

- Au poste « Réserve légale ».....88 209 €
- Au poste « Autres réserves ».....133 627 €
- Le solde à titre de dividendes.....100 000 €, soit 0,06 € par actions

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE..... 321 836 €

Le dividende unitaire sera donc de 100 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

Les associés de la société reconnaissent avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de distribution de dividende effectuée au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31/06/2022 : Distribution de dividende d'un montant de 370 000 €, soit 0,24 € par actions, soumis à abattement de 40%

- Exercice clos le 31/12/2021 : Distribution de dividende d'un montant de 82 000 €, soit 0,05 € par actions, soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate et approuve la rémunération versée à Monsieur Patrice BALTZ, Président de la société pour un montant brut de 88 558 euros.

Les cotisations sociales facultatives et obligatoires, ayant été prise en charges par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Patrice BALTZ



Monsieur Anthony BALTZ



BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 03 OCTOBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 321 836 €, décide de l'affecter :

- Au poste « Réserve légale ».....88 209 €
- Au poste « Autres réserves ».....133 627 €
- Le solde à titre de dividendes.....100 000 €, soit 0,06 € par actions

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE..... 321 836 €

Le dividende unitaire sera donc de 100 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

Les associés de la société reconnaissent avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de distribution de dividende effectuée au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31/06/2022 : Distribution de dividende d'un montant de 370 000 €, soit 0,24 € par actions, soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/12/2021 : Distribution de dividende d'un montant de 82 000 €, soit 0,05 € par actions, soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Vote de l'assemblée générale du 03 octobre 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Certifié conforme »

La Présidence

Monsieur Patrice BALTZ

certifié conforme
